



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



## Concours 2011-2012

« Défense et illustration de la langue française »  
destinés aux élèves des collèges

### Prix d'expression écrite de la langue française

Les travaux se feront au choix sur le thème de l'année 2011-2012 :

«Les métiers» :

Sujet : Le métier que j'envisage...

Que diriez-vous à une personne qui voudrait connaître les raisons de votre choix ?

Comment imaginez-vous l'exercice de ce métier ?

ou sur un sujet libre proposé par le professeur et dont l'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par le professeur.

Trois copies, au plus, seront sélectionnées par le professeur par classe.

### Prix de la jeune poésie

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur professeur.

Ce prix a pour but d'encourager les qualités d'imagination et d'expression.

Les travaux peuvent être rédigés, au choix, à la maison ou en classe,  
selon la décision du professeur

### Prix de réhabilitation de l'écriture

Les jurys départementaux choisiront cinq copies, tous niveaux confondus, jugées d'une belle écriture manuscrite. Un jury national examinera ces copies venues de toute la France et désignera les meilleures au plan de la calligraphie.

## IMPORTANT

### Informations pratiques

- 1) Les travaux devront être strictement personnels
- 2) Chaque copie devra porter sur le haut et à gauche de la première page :  
le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom du professeur.
- 3) Les professeurs concernés enverront (par classe) ces copies sélectionnées au secrétariat de la section AMOPA de leur département pour l'attribution éventuelle de prix départementaux

**au plus tard le 9 mars 2012, date impérative.**

Les meilleures copies (cinq au maximum par niveau de classe) choisies par les jurys départementaux seront adressées au secrétariat national de l'AMOPA à Paris pour l'attribution de prix nationaux par un jury national.

Il est conseillé aux participants de conserver un double de leur copie

Coordonnées de la section AMOPA départementale :

Nicolas Million  
29 allée des muguets  
73290 La Motte Servolex

04 79 25 69 05